

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée (Arrivé au bordereau n°3).

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée (pouvoir donné à Mme CEREZ),
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

N°DS20220405

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

Le Compte Administratif 2022 retrace l'ensemble des écritures budgétaires de l'année.

L'exécution budgétaire se présente globalement comme suit :

Section	Résultat repris	Dépenses 2022		Recettes 2022		Résultat net 2022	Résultat cumulé 2022
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation		
Investissement	73 579,57	77 503,57	435,00	77 503,57	3 923,12	3 488,12	77 067,69
Fonctionnement	8 046,89	198 858,00	192 351,63	198 858,00	178 932,98	-13 418,65	-5 371,76
Total	81 626,46	276 361,57	192 786,63	276 361,57	182 856,10	-9 930,53	71 695,93

1/ Investissement

a- Dépenses

La dépense d'investissement de 435 € réalisée correspond à l'amortissement de la subvention de 3050 € du Département perçue en 2015 pour l'acquisition du nouveau véhicule de portage, amortissement qui prend fin en 2023.

Il n'y a pas eu d'achat pour ce service en 2022.

b- Recettes

Les recettes de la section d'investissement proviennent de la dotation aux amortissements concernant le véhicule (3 923,12 €) et du résultat reporté (73 579,57 €) qui augmente un peu plus chaque année du fait de l'absence de prévision d'achat.

La section d'investissement se solde par un résultat net excédentaire au titre de l'exercice de **3 488,12 €** et avec la reprise de l'excédent, par un résultat cumulé de **77 067,69 €**.

2/ Fonctionnement

a- Activité

L'année 2022 a vu une nouvelle baisse de l'activité de 1,64 % qui fait suite à -6 % en 2021 (+12 % en 2020 principalement due à la première période de confinement). Les années 2018 et 2019 ont déjà montré une baisse de l'activité de plus de 17 %.

	2020	2021	Evolution 2020/2021	2022	Evolution 2021/2022
Formule complète	14 935	12 976	-13,12 %	11 383	-12,28 %
Formule allégée	7 593	8 142	7,23 %	9 389	15,32 %
Total	22 528	21 118	-6,26 %	20 772	-1,64 %
Part de la formule allégée	34 %	39 %		45 %	

Le nombre de repas livrés en 2022 est de 20 772 contre 21118 en 2021 (22528 en 2020) pour 123 usagers sur toute l'année avec une moyenne de 70 par jour (137 en 2021, 133 en 2020). Durant l'année, il y a eu 52 entrées pour 39 sorties (dont 10 entrées en structure et 8 décès).

A partir du mois de mai, il y a eu une reprise du nombre de mises en place mais avec une inscription en moyenne pour 3 jours/semaine et non tous les jours.

Comme en 2021, la baisse ne concerne que la formule complète. La part de la formule allégée passe de 39 % en 2021 à 45 % en 2022. Outre la question de la quantité, la raison financière peut expliquer cette évolution. Une précédente étude des revenus des usagers, réalisée sur le mois d'octobre 2021, montrait que la moyenne du revenu fiscal de référence était en baisse de plus de 1 400 € par rapport à la précédente étude réalisée en juin 2017. Une nouvelle étude sera réalisée en 2023.

Ce service répond principalement à la demande d'un public en perte d'autonomie et de plus en plus dépendant. Il y a moins de demandes pour un simple confort. Cette évolution entraîne une activité fluctuante en fonction des hospitalisations, des entrées en établissement et des décès.

b- Dépenses

	2020	2021	2022	2021/2022
11 – Dépenses à caractère général	198 779,96	181 567,70	186 261,68	+2,59 %
Dont :				
604 - Achat des repas	123 361,81	115 750	119 952,55	+3,63 %
62871 - Dépenses de personnel	67 596,87	57 831,37	59 221,47	+2,40 %
60622-61551-6161 – Frais de livraison (carburant, entretien, assurance, location)	6 983,01	6 870,46	6 799,66	-1,03 %

Malgré une activité en baisse, les dépenses globales de fonctionnement augmentent :

-le prestataire Médirest a appliqué 2 hausses de prix durant l'année : la première de 3,5 % en janvier qu'ils ont justifiés dans le cadre du marché public par l'augmentation du prix des matières premières. Pour rappel, le CCAS avait appliqué une hausse de 2 % uniquement pour ces tarifs lors du CA de décembre 2021 sans avoir eu cette information. Une seconde hausse de 6,5 % a été appliquée à partir du mois d'août sans l'accord du CCAS.

-la hausse des dépenses de personnel est liée à l'évolution du point d'indice.

Les frais d'entretien du véhicule de portage de repas ont encore dépassé le prévisionnel (4 460 € contre 2 200 €). Le CCAS va travailler en 2023 sur son futur remplacement (proposition sur un nouvel achat ou de la location).

c- Recettes

Les recettes d'activité provenant soit des usagers payants, soit de l'aide sociale, s'élèvent à 178 497,98 € (dont 1 912,35 € au titre de l'aide sociale pour le 1^{er} trimestre 2022). Il s'avère que les 3 autres trimestres de l'aide sociale n'ont été versés qu'en février 2023 pour un montant de 7 596,69 €. Donc, la somme totale au titre de l'aide sociale 2022 est de 9 509,04 € pour 7 usagers contre 4 en 2021 (5 846,96 € au titre de l'aide sociale 2021). La perception de la somme totale sur le bon exercice aurait permis de finir l'année sur un résultat excédentaire de 2 224,93 €. La somme de 7 596,69 € se retrouve de ce fait en recettes sur le budget prévisionnel 2023.

La section d'exploitation 2022 se solde par un résultat net de **-13 418,65 €** (+477 € en 2021, -5 639,53 € en 2020, -14 989,91 € en 2019, -18 351,73 € en 2018) et avec le résultat cumulé au 31 décembre 2022, il s'élève à **-5 371,76 €**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'instruction comptable M14 applicable au CCAS,
Vu le compte administratif joint en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, la Présidente ne prenant pas part au vote, décide à l'unanimité des membres présents :

→ D'ADOPTER le Compte administratif 2022 du budget annexe du Service de Portage de repas
→ D'AFFECTER les résultats sur chacune de leur section d'origine au budget 2023 soit 77 067,69 € en recettes à la section d'investissement et 5 371,76 € en dépenses à la section de fonctionnement.

Pièce jointe :

Annexe 5 : CA 2022 Budget annexe du Portage de repas

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr